

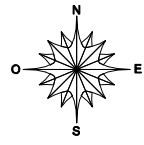
COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

COMMUNE DE ROUSSON

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE (Centre-ville / Ouest)

Echelle: 1/2000



Vu pour être annexé à la délibération du ... approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire

Prescrit le : 26 février 2003



Source fond de plan : - Digitalisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune.

LEGENDE

	Limite de commune		Zone inondable
	Limite de zone		Courbe de niveau
	Emplacement réservé		Espace boisé classé

- Périmètre de protection rapproché du site SEVESO (Air Liquide) d'un rayon de 335 mètres, qui apporte des restrictions en matière d'urbanisme.

- Périmètre de protection éloigné du site SEVESO (Air Liquide) d'un rayon de 420 mètres, qui apporte des restrictions en matière d'urbanisme.

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
5	Elargissement de voie au Faubourg Saint-Laurent, Rue Gaudier	Commune de Villeneuve-sur-Yonne
8	Réalisation d'un mail à la Haute Epine	Commune de Villeneuve-sur-Yonne

Définition des zones

UA/UB/UC	Zone urbaine à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
UE	Zone d'activités
1AU	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
1AUh	Zone d'urbanisation future où un Coefficient d'Occupation des Sols plus élevé est autorisé
2AU	Zone d'urbanisation future L'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification ou révision du P.L.U.
A	Zone agricole
Ac	Zone agricole où les constructions liées et accessoires à une exploitation agricole sont autorisées.
N	Zone naturelle et forestière
Nb	Secteur qui identifie les groupements d'habitations existantes isolées à l'intérieur duquel les possibilités de construire de nouvelles habitations sont limitées
Nr	Secteur de loisirs
Na	Secteur de jardins
i	L'indice "i" identifie les secteurs en zone bleue au Plan de Prévention des Risques
l	L'indice "l" identifie les secteurs en zone rouge au Plan de Prévention des Risques
3	L'indice "3" identifie les secteurs soumis à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

